

CHAMPIONNAT DE BADMINTON CORPORATIF DU RHONE-LYON METROPOLE 2018/2019

Le déroulement des matches doit respecter les règles officielles de la FFBaD (score, dimensions des terrains, hauteur de filet...).

1) COMPOSITION DES EQUIPES

Au minimum 3 hommes et 2 femmes

a) Joueurs utilisés

Seules sont autorisées les personnes inscrites sur le formulaire de composition d'équipe (CP). Les joueurs doivent être salariés dans leur entreprise le jour de la rencontre.

Aucune obligation de licence fédérale n'est demandée.

Ne sont pas autorisés les conjoints et enfants des membres de l'équipe.

b) Entreprises ayant plusieurs équipes en championnat CORPO

Un formulaire CP devra être établi par équipe.

Les transferts de joueurs d'une équipe à l'autre en cours de saison sont interdits.

c) Sanction en cas de non-respect de ces règles

En cas de non-respect des règles ci-dessus, le (les) match (es) joués seront considérés comme perdus sur le score de 21/0 – 21/0.

2) DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont de 60 €.

Le chèque est à établir à l'ordre du Comité De Badminton Rhône-Lyon Métropole et devra être joint au formulaire CP.

3) CALENDRIER – HORAIRES – LIEU

Un calendrier prévisionnel est établi par le CDBR-LM.

Toutes les rencontres prévues mais non déroulées à ces dates seront considérées comme non jouées (cf article 8).

4) DEROULEMENT DES MATCHES

SIMPLE DAME

SIMPLE HOMME 1

SIMPLE HOMME 2

SIMPLE HOMME 3

DOUBLE HOMMES

DOUBLE DAMES

DOUBLE MIXTE

L'ordre des rencontres est à définir entre les capitaines d'équipe.

La feuille de match doit impérativement être complétée avant le début du premier match.

Les matches se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Un même joueur ne peut pas faire plus de deux matchs dans une même rencontre ni faire deux simples hommes.

Un joueur non-licencié est considéré comme Non-Classé (NC).

Pour les joueurs licenciés et non-licenciés, il est obligatoire de respecter les classements pour l'ordre des simples (par exemple un classé D9 joue le SH1, un P10 le SH2 et un NC le SH3).

5) FEUILLES DE MATCH

Après les rencontres, les feuilles de match devront être envoyées par courrier ou mail (contact@comitebadminton69.fr) au Comité De Badminton Rhône-Lyon Métropole et ceci dans un délai maximum de 3 jours suivant la rencontre.

6) VOLANTS

Les rencontres se jouent en volants plumes dès lors qu'un joueur est classé (sauf accord entre les joueurs). Les volants sont fournis équitablement par chaque équipe.

7) DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les 8 équipes se rencontrent toutes selon une formule championnat. L'équipe finissant 1^{ère} à l'issue de toutes les rencontres sera sacrée championne Corpo.

8) CALCUL FINAL

Pour une rencontre, chaque match donne lieu aux points suivants :

- 1 point pour une victoire
- 0 point pour une défaite ou un forfait

Pour le classement final seront pris en compte :

- 3 points pour la victoire de la rencontre
- 2 points pour un match nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour une rencontre non jouée

9) RESPONSABILITE DU DEROULEMENT DES RENCONTRES

La commission INTERCLUBS se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires et en cas de fraude, d'absences non justifiées, les points acquis pourront être supprimés et une exclusion envisagée.